



Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Arrêté portant sur l'organisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire de Poisvilliers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police municipale ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses dispositions relatives à la sécurité des spectacles pyrotechniques ;

Considérant qu'il appartient au maire, au titre de son pouvoir de police, d'assurer le bon ordre et la sécurité publique,

Considérant que la municipalité souhaite organiser un spectacle pyrotechnique le lundi 13 juillet 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Un spectacle pyrotechnique est organisé le **lundi 13 juillet 2026 à 23 h 00** sur le territoire de la commune de Poisvilliers. Cet événement est placé sous la responsabilité de la mairie, représentée par Mme Elodie Cadiou, adjoint au maire.

Article 2 : Le spectacle met en œuvre des artifices des catégories F1, F2, F3 et F4, pour une masse totale supérieure à 35 kilogrammes. La société **JG PYROTECHNIE – Arts & Feu**, représentée par M. Jérôme Gosselet, est chargée de sa réalisation dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Article 3 : Pour des raisons de sécurité et afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, les mesures suivantes sont prises conformément au plan joint en annexe :

- **Interdiction de stationner et de circuler** sur le **chemin des Luets** à compter de 22 h 30, le 13 juillet 2026 et jusqu'à la fin du spectacle.
- **Zone réservée au public** : les spectateurs sont invités à se rassembler sur l'aire du **city stade**, délimitée par un périmètre sécurisé.
- **Zones interdites au public** : zone de tir et périmètres de sécurité (30m / 50 m / 75 m)

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera passible des sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Article 5 : Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié sur le site de la commune :

-Madame le Maire de POISVILLIERS

-Madame l'Adjoint au maire Elodie CADIOU

-Monsieur le Colonel, Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir (GGD)

Fait à Poisvilliers, le 8 juillet 2026

Le Maire

Marie BOURGEOT

